

Synthèse

RÉMUNÉRATION DES PRODUCTEURS ET TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

QUELLES CONTRIBUTIONS DU COMMERCE ÉQUITABLE ORIGINE FRANCE ?

**Une analyse tirée de deux cas d'étude dans
les filières lait et légumes secs**

Publication réalisée avec le soutien de :



sous l'égide de la fondation de france



Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme



ETHIQUABLE



1. Introduction.....	2
2. Présentation des deux démarches	3
Historique et construction	3
Biolait aujourd’hui	3
Les filières de commerce équitable de Biolait	3
Historique et construction	4
La Ferme de Chassagne aujourd’hui	4
Les filières de commerce équitable de La Ferme de Chassagne.....	4
3. Les principaux effets.....	5
3.1. Sur la durabilité environnementale de l’alimentation	5
3.2. Sur la qualité et la diversité des produits proposés	9
3.3. Sur les relations de pouvoirs et la transparence au sein des filières	10
3.4. Sur la situation socio-économique des acteurs des filières	11
4. Les moyens mis en œuvre	13
4.1. Des filières différenciées	13
4.2. Des organisations de producteurs autonomes : faire des choix indépendamment de pressions exogènes.....	13
4.3. Des relations de confiance entre les acteurs de la filière	14
5. Au-delà des études de cas : les risques et enjeux pour le développement du commerce équitable « Origine France »	15
5.1. Le flou et l’hétérogénéité autour du « commerce équitable » et de l’ « équitable » jouent en défaveur des démarches les plus abouties	15
5.2. Les pratiques commerciales des acteurs de l’industrie agroalimentaire (IAA) et des grandes et moyennes surfaces (GMS) sont des freins à l’expansion du commerce équitable.....	16
6. Recommandations pour le développement du commerce équitable Origine France.....	16
6.1. Faire évoluer les pratiques des acteurs de l’aval, en commençant par la GMS.....	16
6.2. Rendre accessible et transparente l’information.....	17
6.3. Accompagner le développement des filières équitables	17
7. Conclusion	17

1. Introduction

L'importance de plus en plus avérée des impacts du secteur agroalimentaire sur la santé des populations, le développement économique des territoires et l'emploi, les pollutions environnementales et le changement climatique font de l'alimentation durable un des enjeux clés du 21^{ème} siècle.

Dans le cadre du programme décennal qu'elle a lancé avec le PNUE en 2011 sur les systèmes alimentaires soutenables (SFSP), la FAO a défini l'alimentation durable comme « *les régimes alimentaires (qui) contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines* ». Au niveau européen, l'organisation des filières agricoles et alimentaires constitue l'une des 6 priorités fixées par l'Union européenne pour le développement rural.

En France, le gouvernement a lancé en mai 2018 une nouvelle politique nationale de l'alimentation, dont l'objectif est de faire de cette dernière « l'un des fondements de la citoyenneté », et qui prône « une meilleure prise en compte de la durabilité des modèles de production tout comme la préservation du lien social dans un souci constant de faire de l'alimentation un facteur de justice sociale »¹.

Face aux enjeux des systèmes agricoles et alimentaires, Commerce Equitable France a impulsé en 2010 le développement d'une charte conjointe avec la FNAB² et le réseau InPACT³ sur « la transposition des principes du commerce équitable à une agriculture citoyenne et durable en France »⁴. Depuis la loi ESS 2014, le commerce équitable fait désormais l'objet d'une définition légale⁵.

Avec cette étude, nous cherchons ainsi à investiguer si le commerce équitable « Origine France » est porteur de solutions aux problématiques de l'agriculture et de l'alimentation françaises. Pour ce faire, nous avons analysé les filières équitables de deux organisations de producteurs, SAS Biolait et GIE La Ferme de Chassagne. Le présent document est une synthèse tirée d'un rapport complet disponible sur les sites des porteurs de l'étude.

¹ « Une nouvelle politique de l'alimentation », consulté le 22 septembre 2018, <https://www.gouvernement.fr/action/une-nouvelle-politique-de-l-alimentation>

² Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

³ Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles : AFIP, Inter AFOCG, FADEAR, FNCIVAM, Accueil Paysan, MRJC, Terre de Liens, MIRAMAP et Solidarités Paysans)

⁴ CEF, *Commerce équitable « Made in France » : Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France*, 2014, édition 2017.

⁵ « *Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes : (1) Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans ; (2) Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ; (3) L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.*

Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits.

Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables. » Article 60 de la loi du 2 août 2005 amendée par l'article 94 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014

2. Présentation des deux démarches

Ci-dessous sont présentées succinctement les monographies des filières équitables de Biolait et de La Ferme de Chassagne. Ces monographies sont détaillées dans le rapport complet de cette étude.

Monographie des filières équitables de Biolait

Historique et construction

Au début des années 1990, les six fondateurs de Biolait dressent le constat d'un secteur laitier industrialisé et concentré et identifient le risque que la filière du lait bio connaisse la même évolution.

En 1994, ces 6 producteurs en agriculture biologique du Morbihan et la Loire-Atlantique font « le choix de créer leur propre outil de collecte et de négoce avec l'objectif de structurer durablement la filière sans exclure de territoires »⁶. Leur volonté est de rompre avec la structure de la filière lait conventionnel (« un modèle de domination »⁷) pour assurer de meilleures conditions socio-économiques aux producteurs et protéger l'environnement. Biolait est né.

Encore aujourd'hui, cette volonté se traduit dans les statuts de Biolait⁸ qui ambitionne de :

- « Favoriser le développement sans limite de l'agriculture biologique jusqu'à supplanter l'agriculture conventionnelle » ;
- « Apporter la même valorisation à tous les producteurs de lait bio quels que soient leur situation géographique, leur volume de production, et la situation du marché » ;
- « Participer à l'organisation d'une filière transparente du producteur au consommateur dans le cadre d'une solidarité planétaire ».

Biolait aujourd'hui

Au départ GIE, Biolait est devenue une SAS en 2006 mais fonctionne comme une coopérative. Elle obtient le label Entreprise sociale et solidaire en 2013.

Biolait est le premier collecteur de lait bio en France (en volume) avec un approvisionnement correspondant à 28% du marché de lait bio en 2016.

En 2018, Biolait réunit 1200 exploitations laitières (presque 3000 producteurs) réparties sur 51 départements pour 180 millions de litres collectés en 2016. Le Conseil d'administration de Biolait compte 17 membres et la structure emploie 70 personnes.

Biolait travaille avec plus de 100 transformateurs partenaires. Le prix de vente est presque identique pour tous les acheteurs et est calculé pour garantir le prix d'achat aux producteurs plus les charges structurelles de Biolait.

Les filières de commerce équitable de Biolait

Au sein des relations commerciales de Biolait deux partenariats ont été analysés. Le premier partenariat de commerce équitable lie Biolait à Biocoop via deux transformateurs (l'un pour le Nord de la France, l'autre le Sud) pour produire le lait vendu sous la marque « Ensemble ». Le second partenariat implique Système U via la Laiterie Saint-Denis de l'Hôtel pour du lait vendu sous la marque « U bio ». Ce partenariat ne se revendique pas explicitement du commerce équitable (pas de mention sur le produit fini), alors que son fonctionnement s'en rapproche fortement.

Ces deux partenariats s'appuient sur des accords tripartites : les trois maillons échangent ensemble et s'accordent sur un cadre général qui est ensuite formalisé par une contractualisation bilatérale entre organisation de producteurs-transformateurs et transformateurs-distributeurs. Ces contrats impliquent un engagement sur la durée, une fixation des prix qui prend en compte les coûts de production et une transparence entre acteurs.

⁶ Voir sur le site internet de Biolait

⁷ « C'est un rapport de domination, au mieux paternaliste [...] avec l'exploitation industrielle d'une main d'œuvre docile dont la rémunération doit juste assurer la pérennité de la production et une consommation massive d'intrants et de matériels agricoles, et limiter les « mouvements sociaux » à quelques manifestations de colère épisodiques, dont les conséquences doivent être payées par la collectivité publique » Chiron J., « Biolait : des paysans producteurs et vendeurs de lait bio, pour un commerce équitable au Nord aussi », *Pour*, GREP, 2015.

⁸ Objectifs partagés et inscrits dans les statuts de Biolait, selon la formulation de Jacques Chiron dans l'article de POUR 2015

Monographie des filières équitables de La Ferme de Chassagne

Historique et construction

À la suite d'une crise forte des prix sur les légumes secs bio au début des années 1990, 5 producteurs charentais convaincus des bienfaits environnementaux de l'agriculture biologique et du rôle indispensable des légumineuses dans les rotations en bio, se regroupent pour se doter de la capacité de maintenir leur ferme.

C'est en 1995 que le GIE La Ferme de Chassagne est créé. Il a pour ambition d'améliorer la situation socio-économique des producteurs charentais en grande culture biologique et de participer au développement local du territoire. L'intégration des maillons de transformation et de commercialisation s'avère dès le début indispensable pour capter plus de valeur ajoutée tout en maîtrisant la qualité des produits proposés. C'est l'objet des premiers investissements du groupement.

Au cours de son développement, le GIE a mis en place différents moyens pour répondre aux enjeux fondateurs : investissements sur la qualité, création d'une marque propre *La Ferme de Chassagne*, construction de partenariats basés sur la confiance mutuelle et l'échange, mise en place d'une gouvernance démocratique au sein du groupement...

La Ferme de Chassagne aujourd'hui

En 2017, le GIE La Ferme de Chassagne regroupe 9 fermes 100% bio (13 producteurs), diversifiées et de tailles moyennes (environ 70ha) sur des terrains calcaires charentais, particulièrement bien adaptés à la culture des légumes secs.

Le groupement est spécialisé dans le stockage, le séchage, le triage et le conditionnement et la

commercialisation de céréales, de légumes secs et d'huiles : lentilles vertes, pois cassés, pois chiches, haricots (blancs, rouges, noirs), flageolets, farine de blé, farine de grand épeautre, farine d'engrain (petit épeautre), farine de sarrasin, farines de légumineuses, huile de tournesol et de cameline.

En 2017, le GIE a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 700 000 euros, qui résulte de la vente à environ 400 clients sur des circuits de commercialisation diversifiés : circuits courts, restauration collective, magasins spécialisés bio (magasins Biocoop par exemple), transformateurs et artisans (Réserve de Champlat, boulangeries, restaurants), intermédiaires et grossistes engagés (SCOP Ethiquable, plateforme Biocoop) etc.

En 2018, le GIE a changé de statut juridique et est devenu une SAS, pour des raisons de gouvernance et d'implication sur les risques financiers des membres.

Les filières de commerce équitable de La Ferme de Chassagne

Au sein des filières de Chassagne, les deux partenariats équitables les plus aboutis et formalisés sont :

- La vente de légumes secs à Biocoop : lentilles vertes, pois chiches, pois cassés, haricots blancs et flageolets.
- La vente de lentilles et de farine d'épeautre à Ethiquable.

Dans le premier cas, les produits sont commercialisés dans les magasins Biocoop et dans le second, Ethiquable vend les produits à la GMS.

Dans les deux cas, ces partenariats s'appuient sur des contrats bilatéraux et équitables, basés sur un engagement sur la durée, une fixation des prix qui prend en compte les coûts de production et une transparence des filières.

3. Les principaux effets

Les deux démarches étudiées se sont créées en réaction aux dérives identifiées par leurs fondateurs dans les fonctionnements des filières agroalimentaires conventionnelles.

Quatre constats furent plus particulièrement à l'origine des deux initiatives :

- La non-durabilité environnementale des pratiques de l'agriculture conventionnelle ;
- La perte en qualité et en diversité de l'offre alimentaire ;
- L'opacité et l'asymétrie de pouvoir dans les relations de filière ;
- La précarité socio-économique des travailleurs et des producteurs de la chaîne alimentaire.

Ci-dessous, nous nous attachons donc à analyser dans quelle mesure les deux démarches ont eu des effets sur ces quatre points.

3.1. SUR LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ALIMENTATION

- **Les limites du modèle conventionnel**

Depuis quelques années, la durabilité environnementale du modèle agro-alimentaire conventionnel est questionnée. L'usage des pesticides et des fertilisants de synthèse et l'impact carbone associés au modèle agro-alimentaire actuel entraînent des coûts croissants pour la société et notamment :

- La quasi-généralité des cours d'eau est désormais contaminée et le coût des traitements curatifs de l'eau est estimé entre 260M€ et 360M€ par an⁹ ;
- Les insectes pollinisateurs sont menacés par les pesticides, sachant que les services rendus par ces insectes à la production marchande sont évalués entre 2,3Mds€ et 5,3Mds€ par an¹⁰.

- **Les réponses apportées et les effets des deux démarches**

Développées en complémentarité de l'agriculture biologique, les deux démarches étudiées proposent de construire des filières qui prennent en compte l'ensemble des enjeux environnementaux :

- Elles ont été initiées par des producteurs soucieux de développer un projet sociétal et environnemental cohérent. Depuis le début, ces deux démarches sont en agriculture biologique et génèrent donc des effets positifs sur l'environnement^{11,12} et notamment : le maintien et le développement de la biodiversité, la diminution de la pollution de l'eau et la préservation de la qualité des sols.
- Le développement de filières équitables a aussi été un moyen d'encourager les conversions en agriculture biologique au sein des territoires. En effet, la construction de filières rémunératrices, la capitalisation et le développement d'une expertise technique par les groupements, et l'appartenance à un groupe de producteurs bio permettent de lever les freins techniques, sociaux, économiques et commerciaux (encore très présents) liés à cette conversion.

⁹ CGEDD, IGAS, CGAAER_Utilisation des produits phytosanitaires_2017

¹⁰ CGEDD, IGAS, CGAAER_Utilisation des produits phytosanitaires_2017

¹¹ CNA_Le bio en France situation actuelle et perspective de développement_2015

¹² Sautereau N., Benoit M., 2016. Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

Par exemple chez Biolait

Trois « garanties » de Biolait ont permis de lever les incertitudes selon les agriculteurs :

- Visibilité et sécurité sur les débouchés commerciaux offerte aux éleveurs grâce aux partenariats équitables, solides dans la durée.
- Equipe de 12 techniciens agricoles financée en partie par le fond pour le développement collectif versé dans les filières équitables.
- Le réseau d'exploitations mutualisées permet à des fermes bio (dont le lait ne peut être valorisé en bio) de vendre à une laiterie conventionnelle et Biolait verse la différence en soutien à l'expansion de l'agriculture biologique.

Par exemple chez La Ferme de Chassagne

Avant de devenir membre du GIE La Ferme de Chassagne, certains agriculteurs, convaincus des effets du bio sur l'environnement et sur la santé humaine, n'ont pas réussi à s'y convertir pour les raisons évoquées ci-dessus. Le GIE a été un moyen, pour certains membres, pour sécuriser cette conversion en bio et notamment pour les raisons suivantes :

- Développement d'un savoir-faire technique (ex : notamment sur la culture des légumes secs sur les terrains asséchants de Charente) ;
- Construction de partenariats commerciaux rémunérateurs et stables sur la durée. Le GIE a été demandeur de plus de volumes en légumes secs et a encouragé des agriculteurs à participer au projet en s'engageant au sein de ces filières rémunératrices.
- Création d'un environnement social favorable à l'échange, et notamment avec les autres parties prenantes des filières, dont les consommateurs (nombreuses ventes en circuits-courts), entre producteurs mais aussi avec les acheteurs et les consommateurs.

- Chacune de ces démarches a su dépasser le cahier des charges de l'agriculture biologique pour s'adapter aux enjeux environnementaux et aux spécificités de leur territoire. Au-delà des fermes 100% bio (pas de fermes mixtes) et de certaines pratiques de maintien de la biodiversité déployées par les initiatives (plantation de haies, variétés anciennes etc.).

Par exemple chez Biolait

- Echanges entre producteurs membres et avec les techniciens agricoles portent sur des pratiques agricoles allant plus loin que le cahier des charges de l'AB.
- Décision de Biolait sur l'alimentation 100% origine France du bétail impliquant un arrêt des importations de protéines végétales (moins de transport, éviter les risques de déforestation tropicale importée)
- Développement et maintien de prairies notamment permanentes, qui sont des sols non-artificialisés capteurs de CO₂.

Par exemple chez La Ferme de Chassagne

- Maintien des légumes secs au sein des rotations des producteurs de Chassagne qui a non seulement un intérêt sur la fertilité des sols mais participe aussi à proposer une offre en protéines végétales.
- Cette offre plus riche et diversifiée vient en réponse à une demande croissante des consommateurs qui souhaitent s'orienter vers des régimes moins carnés et moins émetteurs en gaz à effet de serre.

- Au-delà des effets remarquables au niveau de la production agricole, l'étude des deux démarches n'a pas permis d'identifier des effets environnementaux particuliers aux acteurs de l'aval (intermédiaires, transformateurs, distributeurs). Dans certains cas néanmoins, les acteurs peuvent

être engagés sur des pratiques plus responsables, liées à des valeurs propres à l'entreprise mais sans lien direct avec les filières et les produits étudiés. Dans d'autres cas, comme celui de la vente en grandes et moyennes surface (GMS), on ne constate pas de changement de pratiques sur l'activité même de distribution.

LE VIS-A-VIS AVEC LES SCENARIOS A 2050 SUR UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE

Les moyens déployés par les deux démarches pour faire face aux enjeux de durabilité environnementale font très fortement écho à deux scénarios récents qui projettent des propositions pour réduire l'impact écologique de notre alimentation pour 2050 : le scénario **Afterres 2050 de Solagro** (version 2016) et le scénario **TYFA : Ten Years For Agroecology in Europe de l'IDDRI** (2018).

Ces deux scénarios testent certaines hypothèses fortes, que les auteurs estiment essentielles pour l'établissement de systèmes alimentaires plus durables et pour répondre aux besoins, aux attentes (consommateurs, politiques etc.) et aux enjeux (dérèglement climatique, croissance démographique etc.) des décennies à venir. Quatre hypothèses majeures résonnent fortement avec des pratiques relevées au sein des deux démarches étudiées :

- Sur l'alimentation des animaux et le développement des légumineuses : diminution (Afterres2050) ou arrêt complet (TYFA) des importations des protéines végétales (majoritairement le soja) et réintroduction des légumineuses dans les rotations.
> *En lien avec l'alimentation 100% origine France de Biolait*
- Sur le développement de la production de légumes secs : selon les deux scénarios, les légumes secs doivent occuper une place plus importante dans notre alimentation, pour la rendre plus saine et moins impactante pour l'environnement.
> *En lien avec l'introduction des légumes secs dans les rotations longues du GIE La Ferme de Chassagne*
- Sur l'utilisation des intrants chimiques : les scénarios Afterres2050 et TYFA proposent une diminution partielle (Afterres2050) ou totale (TYFA) des pesticides et des fertilisants de synthèse et un développement de l'agriculture biologique.
> *En lien avec les fermes 100% AB des deux démarches*
- Sur l'évolution des pratiques agricoles : Afterres2050 et TYFA proposent un développement des pratiques agroécologiques (agroforesteries, associations, rotations longues, couverts en intercultures etc.), avec une extensification des productions, le développement des prairies (intérêts sur la biodiversité, puits de carbone, protection contre l'érosion, paysage...), d'infrastructures agroécologiques sur la sole cultivée (haies, bandes fleuries, enherbées etc.) et la diversification des production et des variétés et races utilisées.
> *En lien la plantation de haies, l'utilisation de variétés anciennes, l'extensification des pratiques au sein des deux démarches*

Les résultats de ces scénarios montrent que l'application de ces différentes hypothèses (et d'autres détaillées dans chacun des scénarios), doit notamment permettre de :

- Préserver et développer la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité ;
- Diminuer d'environ 50% des émissions de gaz à effets de serre de notre alimentation ;
- De mettre en œuvre des écosystèmes plus résistants au changement climatique ;
- De nourrir plus sainement la population.

3.2.SUR LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES PRODUITS PROPOSES

- **Les limites du modèle conventionnel**

Depuis les années 1950, les français ont largement modifié la manière dont ils s'alimentent : davantage d'achats en supermarchés, de produits transformés et plats préparés, des repas hors foyers qui privilégient la rapidité et le fonctionnel. Les acteurs économiques qui travaillent sur l'offre de produits alimentaires ont développé les moyens de répondre à ces évolutions et de les influencer : diversification, massification et standardisation de la production, internationalisation des approvisionnements, transformation accrue des produits, importance croissante des marques, du marketing, et de la R&D.

En vis-à-vis de ces tendances, on observe un développement de l'obésité et des maladies associées à des déséquilibres alimentaires ainsi qu'une répétition de scandales sanitaires : crise de la vache folle, lasagnes à la viande de cheval, et plus récemment lait en poudre contaminé.

- **Les réponses apportées et les effets des deux démarches**

Les deux démarches de commerce équitable étudiées répondent en partie à ces enjeux en proposant des produits plus qualitatifs sur plusieurs aspects :

- Des produits qui bénéficient d'une traçabilité : transparence accrue sur les origines, les acteurs, les pratiques et limitation des étapes de transformation ;
- Des modes de production et de transformation adaptés aux conditions pédoclimatiques des territoires et qui améliorent la qualité sanitaire¹³ gustative et nutritive des aliments : agriculture biologique, agroécologie paysanne, variétés anciennes, alimentation origine France et part de l'herbe importante, OGM interdits, techniques de transformation spécifiques etc.
- Ces pratiques permettent de valoriser des typicités et des savoir faire spécifiques, ce qui peut participer à une diversification de l'offre alimentaire.

Par exemple chez Biolait	Par exemple chez La Ferme de Chassagne
<ul style="list-style-type: none">• Traçabilité permise en affichant le nom et les objectifs de l'organisation de producteurs de lait sur les produits.• Le lait produit par Biolait et vendu via ces deux filières de commerce équitable a notamment des qualités nutritionnelles différentes de celui conventionnel : par exemple il est plus riche en oméga-3, résultat d'un régime alimentaire des bovins basé sur l'herbe en agriculture bio.	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des spécificités du territoire (climat et sol) de Chassagne qui a motivé une diversification des produits cultivés sur les mêmes espaces (lentilles, pois, haricots, blé, grand et petit épeautre, sarrasin, tournesol, cameline) et une utilisation de variétés anciennes et rustiques.• Ce qui permet aussi de diversifier les propriétés organoleptiques et nutritionnelles pour le consommateur.

¹³ Par exemple : Jama International Medicine_Association of Organic Food Consumption With Cancer Risk_2018

3.3.SUR LES RELATIONS DE POUVOIRS ET LA TRANSPARENCE AU SEIN DES FILIERES

- **Les limites du modèle conventionnel**

Les différents moyens mis en œuvre par les acteurs des filières conventionnelles pour répondre aux évolutions de la consommation, qui s'orientent vers des produits standardisés, induisent des coûts et des investissements que toutes les structures ne peuvent pas prendre en charge. Ceci explique en partie les dynamiques de concentration et d'internationalisation observées en aval des filières agroalimentaires : 6 enseignes se partagent désormais 92% du marché français de la grande distribution et 2% des entreprises agroalimentaires représentent environ 60% du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur.

En parallèle de ce phénomène de concentration, les approvisionnements se « déterritorialisent » pour répondre plus efficacement à une offre de produits alimentaires standardisés. En désancrant la production, les filières deviennent plus opaques. Ce manque de transparence sur la qualité et l'origine des produits n'a fait qu'augmenter la défiance des consommateurs envers le secteur alimentaire depuis ces 50 dernières années.

- **Les réponses apportées et les effets des deux démarches**

Les deux démarches de commerce équitable étudiées proposent un mode d'organisation des filières très différent qui participe à rééquilibrer les relations de pouvoirs au sein des filières et d'en assurer une certaine transparence :

- Rééquilibrage des relations de pouvoir et déconcentration des maillons de l'aval (transformation et distribution) : des producteurs organisés en groupements, qui diversifient leurs débouchés commerciaux et construisent des filières avec des acteurs de l'aval souvent de taille moyenne (même si certains débouchés se font aussi par des acteurs de taille importante : GMS par exemple).
- Interactions entre les acteurs qui vont au-delà des relations commerciales et participent à une dynamique collective des filières et créent un respect mutuel des parties prenantes : échanges fréquents, suivi des volumes et anticipations des aléas, développement collectif de nouveaux produits. Et des contrats particuliers qui stabilisent les ressources économiques et offrent de la visibilité aux différents acteurs.

Par exemple chez Biolait

- Selon les parties prenantes, une relation particulière s'est nouée entre eux : la régularité des échanges et la transparence sur les coûts de chacun ont créé un climat de confiance favorable à une coopération entre maillons.
- Les parties prenantes ont ainsi mis en place des « accords tripartites » où les trois maillons de production, transformation et distribution échangent tous les trois ensembles. Les spécificités contractuelles, comme l'engagement sur les prix, sont ensuite bilatérales.

Par exemple chez La Ferme de Chassagne

- Au sein de Chassagne, le travail sur les termes des contrats, sur les relations interpersonnelles et sur la diversification des clients (environ 400) et des produits proposés a permis un rééquilibrage des relations de pouvoir.
- Ces nouvelles relations permettent d'évoluer sereinement et peuvent faire émerger des formes de solidarités entre les acteurs (ajustement des prix en fonction des aléas climatiques par exemple).

3.4.SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTEURS DES FILIERES

- **Les limites du modèle conventionnel**

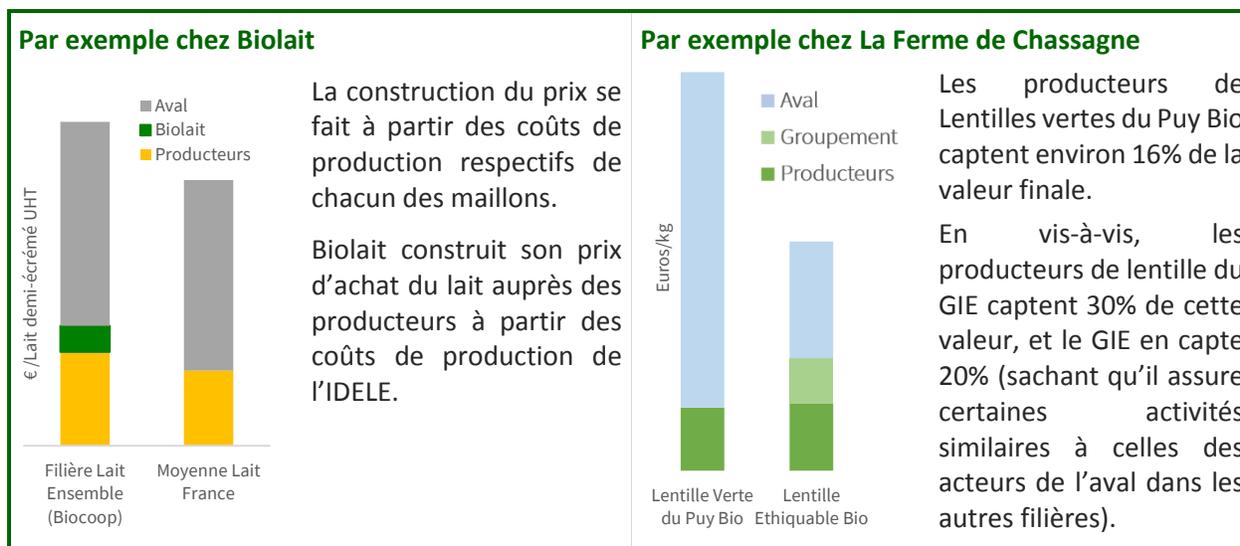
Le fonctionnement et l'organisation des filières conventionnelles ont mené à une répartition inégale de la valeur ajoutée : au sein des chaînes de valeur alimentaires, la part de valeur ajoutée des acteurs de l'aval (industries, restauration, services, commerce) est aux alentours de 60% alors que celle de la production agricole n'atteint qu'environ 6% (le reste concernant les taxes et les importations). Ce partage de la valeur économique a évolué en faveur des acteurs de l'aval (distributeurs et industriels), du fait notamment de la part croissante des produits transformés et des services dans les ventes et de leur pouvoir de marché plus important¹⁴.

En vis-à-vis, la situation des producteurs ne cesse de se détériorer : revenu direct des agriculteurs dépendant à 80% de subventions publiques et particulièrement faibles et erratiques (en 2016, 30% des agriculteurs auraient un revenu inférieur à 350 €/mois¹⁵), secteur qui connaît les taux de suicide les plus élevés. Les conditions socio-économiques des autres acteurs se dégradent également, avec une précarité des emplois plus élevée que la moyenne dans la distribution et la restauration.

- **Les réponses apportées et les effets des deux démarches**

Les démarches étudiées ont émergé d'une situation socio-économique critique et instable des producteurs au sein des deux filières concernées : le lait et les grandes cultures. Ayant pour enjeu originel l'amélioration de la situation des producteurs, elles ont produit des effets sur différents niveaux :

- Un prix rémunérateur pour l'ensemble des maillons et une plus grande part de la valeur ajoutée qui revient aux producteurs.

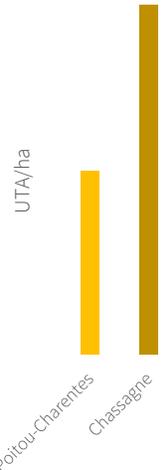


- Sur l'ensemble de la filière, une part importante d'acteurs de petite et moyenne taille dont la résilience économique est assurée par les nouveaux mode d'organisation et de fixation des prix. Au niveau de la production, ces filières permettent de maintenir des fermes de taille modeste, créatrice d'une haute valeur ajoutée par hectare, intensives en emplois, et diversifiées, tant sur

¹⁴ Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires_2017

¹⁵ MSA_Conférence de presse de rentrée de la CCMSA_2017

les activités que sur les productions. Cette forte intensivité en main d'œuvre ne motive pas à l'agrandissement des exploitations.

Par exemple chez Biolait	Par exemple chez La Ferme de Chassagne
<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de collecte partout sur le territoire français de Biolait contribue au maintien de la multiplicité et diversité des exploitations laitières. • Elle permet également de maintenir et de développer des exploitations qui déploient des pratiques intensives en main d'œuvre (agriculture biologique, davantage de production d'alimentation animale à la ferme etc.) 	 <p>Les fermes de Chassagne sont environ deux fois plus intensives en main d'œuvre que des fermes en céréaliculture de Poitou-Charentes.</p> <p>La diversification des activités des producteurs (participation aux activités post-récoltes jusqu'à la commercialisation), et la mise en œuvre de pratiques agricoles spécifiques (agroécologie) rendent les fermes créatrices de valeur ajoutée par hectare et intensives en main d'œuvre.</p>

→ L'appartenance à un groupe qui participe à la création d'un lien social fort entre producteurs et permet de sortir du caractère individuel de l'agriculture. Au-delà, le rapprochement de la production et de la consommation, et les échanges réguliers entre les acteurs de la filière créent une dynamique collective ainsi qu'un regain de dignité et de reconnaissance dans le travail de chacun.

Par exemple chez Biolait	Par exemple chez La Ferme de Chassagne
<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs témoignent d'un regain d'intérêt pour leur métier (meilleure visibilité d'ensemble sur la filière et sur la progression du produit jusqu'au consommateur). • Les éleveurs laitiers soulignent la fierté de se sentir partie prenante d'un mouvement collectif national et être informé des nouveaux débouchés de leur production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du GIE témoignent d'un renforcement de la valeur relationnelle de leur métier : lien social avec les consommateurs, gouvernance démocratique, échanges autres que commerciaux avec les acheteurs etc. motivés par des contrats équitables ou encore les échanges fréquents entre les producteurs du groupement encouragés par une gouvernance démocratique, les membres du GIE témoignent d'un renforcement de la valeur relationnelle de leur métier. • Pour l'ensemble des acteurs : nécessité d'adapter son métier et regain d'intérêt sur chacune de leurs activités.

→ La participation à ce type de démarches est aussi très chronophage selon les dires des acteurs, et une part importante du temps peut être consacrée à des activités non directement productives, et notamment aux nombreux échanges. D'aucuns disent que l'intensité globale en travail est augmentée et peut être difficile à suivre. Néanmoins, la nature du travail devient plus intéressante.

- Les pratiques sociales et économiques des acteurs de l'aval ne sont pas forcément différentes (pratiques de négociations de la GMS, niveaux de salaire, précarité des emplois, etc.). Lorsqu'elles le sont, les changements sont davantage liés à des démarches de progrès propres aux entreprises qu'à des engagements en liens avec les filières étudiées : entre autres, Ethiquable est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et Biocoop a inscrit dans son cahier des charges¹⁶ général un écart maximal entre la rémunération la plus basse et la plus haute de 5.

4. Les moyens mis en œuvre

Cette partie décrit les moyens mis en œuvre dans les deux exemples qui semblent être des fondamentaux de leur réussite.

4.1. DES FILIERES DIFFERENCIEES

Le terme de différenciation est utilisé au sens large et ne se limite pas à qualifier uniquement la qualité du produit issu des filières concernées. Ainsi, un produit peut être relativement standardisé (par exemple le lait de Biolait), alors qu'il provient d'une filière très différente des filières traditionnelles. Ce sont alors d'autres facteurs de distinction qui interviennent comme par exemple : les pratiques agricoles, les pratiques commerciales entre acteurs et les méthodes de fixation des prix, les profils d'acteurs de la filière, les relations entre les parties prenantes etc.

Ces facteurs de distinction¹⁷ sont valorisés : chaque partie prenante accorde une valeur différenciée pour le produit de cette filière par rapport aux produits d'une autre filière. Cette valeur différenciée se joue très en amont, le plus souvent au niveau de la production, et continue tout au long de la chaîne. La transmission d'échelon en échelon de cette valeur différenciée est aussi rendue possible par la transparence entre eux.

Enfin, il est important de préciser que la demande croissante pour des produits équitables, bio, régionalisés a favorisé le développement de ces deux filières différenciées qui ont notamment permis aux parties prenantes de s'extraire de la logique des filières conventionnelles.

4.2. DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS AUTONOMES : FAIRE DES CHOIX INDEPENDAMMENT DE PRESSIONS EXOGENES

4.2.1. Une mutualisation des moyens financiers et humains

Il apparaît que le regroupement de producteurs a été motivé dès le départ par la mutualisation des moyens, permettant des investissements difficilement réalisables individuellement :

¹⁶ Biocoop, cahier des charges général, juin 2018

¹⁷ Les deux principaux critères de différenciation, communs aux démarches étudiées, portent sur :

- Des pratiques environnementales, sociales et commerciales : politiques internes sur les conditions de travail, démarches d'écoresponsabilité, valeur relationnelle entre acteurs accrue, principes du commerce équitable (fixation des prix, engagement sur la durée), etc.
- Des productions différenciées :
 - Mise en œuvre de pratiques agricoles spécifiques qui, au-delà de leurs effets sur l'environnement, influencent les caractéristiques de la production : alimentation origine France des animaux par exemple.
 - Développement de savoir-faire sur les étapes post-production : organisation faite pour se donner la capacité de collecter l'ensemble des bassins de production, développement de savoir-faire spécifiques pour la récolte et la transformation des légumes secs etc.

- Pour l'intégration d'un maillon/d'une fonction essentielle de la filière : l'intégration de la collecte par Biolait et des étapes de transformation et de commercialisation par le GIE La Ferme de Chassagne a participé, entre autres, à rééquilibrer les relations de pouvoir au sein de la filière ;
- Pour améliorer la qualité des produits.

La mutualisation des productions permet aussi de diversifier les débouchés commerciaux (plus de volumes, plus de variétés de produits), ce qui, ajouté à l'intégration verticale de la filière, participe au rééquilibrage des relations de pouvoir au sein de la filière.

Le regroupement permet une mise en commun des savoirs faire et un développement collectif des pratiques, parfois spécifiques et très techniques (gestion des prairies, récolte des légumes secs bio). Les groupements peuvent être à la pointe de ces recherches.

4.2.2. Une gestion commune du groupement et un projet social et environnemental partagé

Les deux démarches se sont initialement construites autour d'un groupe restreint d'acteurs qui partageaient des valeurs communes, retranscrites en objectifs pour les groupements. D'où une identité forte qui fédère les agriculteurs et leur permet de retrouver de la fierté et de la dignité dans la réalisation de leur travail.

Pour que les groupements se développent en restant en accord avec leurs valeurs, la mise en place et le maintien d'une gouvernance démocratique sont indispensables : le choix et l'évolution des statuts juridiques, la responsabilisation des membres sur le fonctionnement général du groupe, l'organisation de réunions collectives et le taux de participation sont autant de mécanismes qui ont été déployés par les deux démarches et qui restent en constante évolution.

Cette gouvernance démocratique est également indispensable pour assurer le partage et la transmission des valeurs propres au projet fondateur avec les nouveaux arrivants. La dynamique collective qui en résulte permet de sortir du caractère individuel de l'agriculture, tout en préservant l'autonomie des agriculteurs au sein de leur ferme : organisation du travail, choix opérationnels etc.

4.3. DES RELATIONS DE CONFIANCE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE

4.3.1. Des acteurs qui partagent des valeurs communes

Au-delà des membres des groupements à l'origine des démarches, l'identification de partenaires qui partagent des valeurs communes est un facteur clef de développement et de renforcement de la démarche. Il est en effet crucial de trouver des partenaires ouverts aux changements qu'impliquent les filières de commerce équitable sur les relations commerciales mais aussi le rôle de chacun des maillons.

Le travail avec la GMS a été identifié à la fois comme un levier de développement des démarches, mais aussi comme une difficulté, notamment au vu de la taille et des pratiques des distributeurs.

4.3.2. Des contrats innovants et une transparence des filières

Des contrats particuliers ont été mis en place entre les différents acteurs de la filière, pour favoriser l'échange d'information et la compréhension mutuelle entre les différents métiers : accords tripartites ou engagements partenariaux sur 3 ans, échanges réguliers sur les volumes, fonds de développement etc.

Sur la fixation des prix, les contrats renversent la logique classique en partant des coûts de production et en répercutant les coûts de chaque maillon sur le suivant. La maîtrise relative des marges de chacune des parties prenantes, assurée notamment par la transparence économique de la filière, permet d'assurer un prix « juste » et une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière.

La transparence économique semble essentielle pour instaurer un climat de confiance entre parties prenantes, consommateurs inclus, et se trouve renforcée au sein des démarches par une transparence sur l'origine des produits, les acteurs et leurs pratiques.

4.3.3. La dynamique collective au sein des filières renforce l'autonomie de chacune de leurs parties prenantes

La dynamique collective de la filière (échanges réguliers, transparence, relation de confiance, partage de valeurs communes) permet d'identifier les enjeux liés à l'ensemble de la filière mais aussi à chacun de ses acteurs : domaine d'activité et de compétence de chacun, identification des besoins de chaque maillon, freins au développement etc.

Elle crée des leviers pour construire et développer le rôle de chaque acteur au sein de la filière : quelle valeur ajoutée par rapport aux besoins identifiés (exemple d'Ethiquable en tant qu'intermédiaire entre la GMS et la Ferme de Chassagne) ? Quelles adaptations au vu des activités des autres acteurs (la collecte de Biolait force les transformateurs à adapter leur métier) ?

En conséquence, la construction collective des filières permet un développement de l'autonomie de chacune des parties prenantes : chacune se construit et s'adapte en réponse à des enjeux et devient un élément clef de la réussite de la filière.

5. Au-delà des études de cas : les risques et enjeux pour le développement du commerce équitable « Origine France »

Dans cette partie, nous analysons les enjeux liés au développement du commerce équitable en France.

5.1. Le flou et l'hétérogénéité autour du « commerce équitable » et de l'« équitable » jouent en défaveur des démarches les plus abouties

L'offre de produits se revendiquant équitables ou bien prônant une consommation « responsable » s'est largement développée ces dernières années en réponse à une demande croissante des consommateurs. Ces différentes initiatives ont en commun de porter un discours de « soutien » aux agriculteurs français via les choix et actes d'achat des consommateurs.

Néanmoins, cette offre reste relativement hétérogène : suivant les cas, les démarches peuvent couvrir des enjeux très différents (uniquement social ou environnemental, ou bien les deux) et porter des visions plus ou moins systémiques des sujets (pouvant aller d'un focus unique sur la rémunération des producteurs jusqu'à une volonté de changer les modalités de contractualisation et de gouvernance au sein des filières).

Au-delà des enjeux abordés, les démarches diffèrent en fonction des acteurs qui les portent. Ces derniers sont eux-mêmes plus ou moins investis et avancés sur les questions sociales (conditions de travail au sein de leur propre structure) ou encore environnementales (diminution des déchets, notamment de suremballage). Pour le consommateur, il est difficile d'y voir clair et de réaliser des actes d'achat informés.

Nous analysons cette dispersion de l'offre comme un risque de voir émerger un « commerce équitable » aux contours flous et à plusieurs vitesses et des amalgames entre commerce équitable et démarches « responsables ». Ce dernier point porte en lui notamment un risque de crédibilité pour les démarches de commerce équitable si elles sont assimilées (même à tort) aux initiatives moins complètes.

5.2. LES PRATIQUES COMMERCIALES DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE (IAA) ET DES GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS) SONT DES FREINS A L'EXPANSION DU COMMERCE EQUITABLE

Les filières agricoles et alimentaires françaises se caractérisent le plus souvent par une concentration des acteurs de l'aval. Cette concentration peut intervenir au niveau des industriels de l'agroalimentaire (IAA), des marques nationales ou bien des distributeurs (GMS).

Ces acteurs concentrés ont un ascendant sur le reste de la filière et sont incontournables pour ceux qui souhaitent commercialiser leurs productions. De plus, leurs politiques d'achat et d'approvisionnement, leurs méthodes de négociations sont régulièrement pointées du doigt par les rapports de la DGCCRF ou de l'Autorité de la concurrence¹⁸. Elles établissent un rapport inégalitaire entre l'aval et l'amont des filières, en défaveur des acteurs du début de chaîne qui sont relativement captifs.

Selon les monographies que nous avons conduites, les pratiques des acteurs de l'aval décrites ci-dessus ont parfois bloqué et mis en échec les démarches de commerce équitables qui cherchaient à se développer. Sur le long terme, elles peuvent donc être frein au développement de ces nouvelles démarches.

Pour les démarches de commerce équitable les plus abouties, la conservation de ce type de pratiques commerciales (pratiques de négociations etc.) peut limiter certains effets observés, notamment sur la stabilisation des ressources économiques de l'ensemble des parties prenantes ainsi que sur la valeur relationnelle et l'émergence de formes de solidarité entre eux.

6. Recommandations pour le développement du commerce équitable Origine France

6.1. FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DES ACTEURS DE L'AVAL, EN COMMENÇANT PAR LA GMS

- Pour la société civile :
 - Documenter et faire connaître au grand public les pratiques des acteurs de l'aval des chaînes agricoles et alimentaires françaises.

¹⁸ Autorité de la Concurrence, Avis n° 12-A-01 du 11 janvier 2012 relatif à la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution alimentaire à Paris, 2012 ; Autorité Nationale de la Concurrence (2014). Avis n° 14-A-03 du 14 février 2014 relatif à une saisine de la fédération Les Producteurs de Légumes de France ; Autorité Nationale de la Concurrence (2015). Avis n° 15-A-06 du 31 mars 2015 relatif au rapprochement des centrales d'achat et de référencement dans le secteur de la grande distribution ; Commission Européenne, Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur le secteur laitier, juin 2010 ; Commission Européenne, Tackling unfair trading practices in the business-to-business food supply chain, communication to the European Parliament and the European Economic and Social Committee, 2014 ; C. Weiss and A. Wittkopp, Buyer Power and Product Innovation: Empirical Evidence from the German Food Sector, 2003 ; G. Bailly, L. Buchaillat, M. Ohier, R. Toussain, G.P. Malpel, P. Marchal, P.H. Texier, CGAER (2012). Les Relations amont-aval dans l'agroalimentaire ; P. Biscourp, INSEE (2014). Réglementer ou libéraliser : les Relations commerciales en France des années 1990 aux années 2000 ; P. Biscourp, INSEE (2014). Les réformes des relations commerciales des années 2000 ont-elles restauré la concurrence par les prix ?

- Pour les pouvoirs publics :
 - Mettre en œuvre l'expérimentation de conventions interprofessionnelles alimentaires territoriales mises en place par la Loi 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, en réponse au besoin d'un cadre légal sécurisé pour les accords tripartites.
- Pour les entreprises de l'IAA et de la GMS :
 - Créer des outils d'accompagnement d'une politique d'approvisionnement durable : guides d'achats responsables avec l'appui d'organisations tierces notamment de la société civile, cycles de formations des acheteurs, suivi dans le temps des pratiques d'achats etc.

6.2. RENDRE ACCESSIBLE ET TRANSPARENTE L'INFORMATION

- Pour les acteurs des filières de commerce équitable :
 - Témoigner plus activement sur les apports positifs de la transparence entre acteurs des filières pour pousser d'autres acteurs économiques à jouer la transparence.

6.3. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES EQUITABLES

- Pour les pouvoirs publics :
 - Mettre en œuvre la reconnaissance publique des labels et démarches privés du commerce équitable (conformément au Décret n° 2015-1311 du 19 octobre 2015), afin d'assurer une homogénéité du commerce équitable et de soutenir le développement des filières.
 - Envisager des outils d'accompagnement à l'introduction de produits issus du commerce équitable (notamment origine France) en restauration collective et à son suivi, tel que prévu dans la Loi 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (article 24).
 - Intégrer des coûts sociaux et économiques, en plus des coûts environnementaux comme critères de sélection de la durabilité des produits pour les procédures d'achat public.

7. Conclusion

Dans un contexte de non-durabilité (sociale, économique, environnementale) de l'agriculture et de l'alimentation françaises, cette étude nous a permis d'investiguer et d'objectiver les apports du commerce équitable « Origine France » au travers des filières équitables et biologiques de deux organisations de producteurs : la SAS Biolait et le GIE La Ferme de Chassagne.

Il ressort tout d'abord que les filières de commerce équitable permettent aux systèmes en agriculture biologique de se prémunir contre les aléas économiques. En effet, si les produits bio sont le plus souvent valorisés par le marché à un prix plus élevé que leurs équivalents en conventionnel, rien ne les protège contre une éventuelle baisse importante des prix (notamment si la demande venait à baisser). Dans ce contexte, le commerce équitable garantit des prix planchers rémunérateurs calculés à partir des coûts de production et un engagement sur la durée permettant une visibilité et une stabilité financière.

Au niveau agricole, le commerce équitable « Origine France » participe ainsi au maintien et au développement de systèmes de production qui ont moins d'impacts négatifs sur l'environnement et qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique, non seulement grâce à son association avec l'agriculture biologique, mais aussi via les stratégies développées par les organisations de producteurs étudiées (notamment la promotion des systèmes herbagers chez Biolait, et la culture de variétés anciennes

de légumineuses par la Ferme de Chassagne). En termes de consommation, le commerce équitable participe également à enrichir et diversifier l'offre de produits liés à des régimes alimentaires moins carnés et moins émetteurs en gaz à effet de serre, et plus globalement à la transition de notre alimentation.

Dans un contexte de tensions dans les relations commerciales au sein du secteur agricole et alimentaire, le commerce équitable « Origine France » permet et soutient la structuration de filières basées sur la coopération entre les acteurs. Des démarches étudiées, il ressort des relations étroites et de confiance entre les parties prenantes de la chaîne, caractérisées par des engagements sur la durée et une transparence économique tout au long de la filière. Ce qui contribue *in fine* à l'émergence de mécanismes de solidarités entre les parties prenantes pour pallier les imprévus (de la production notamment) et se prémunir communément des aléas économiques du marché.

Ainsi, sans prétendre à son exhaustivité ni au caractère systémique de la recherche, ce travail participe à identifier des fondamentaux qui semblent nécessaires (même s'ils ne sont pas suffisants) pour répondre aux enjeux croissants de l'agriculture et de l'alimentation en France, leur mise en place prenant différentes formes sur le terrain en fonction des contextes (trajectoires historiques, conditions pédoclimatiques, contextes socio-économiques, etc.).

Finalement, et au vu des effets globalement positifs des filières étudiées sur les différents maillons de la chaîne et sur les territoires concernés, il nous semble que le commerce équitable « Origine France » est aujourd'hui un outil qui a un fort potentiel de réponse aux enjeux de durabilité du secteur agricole et alimentaire. La documentation et la compréhension des dynamiques de terrain doivent permettre de diffuser plus largement ces démarches. Pour améliorer encore ses impacts, le commerce équitable « Origine France » gagnerait à bénéficier d'une reconnaissance publique par l'ensemble des parties prenantes, et notamment par les consommateurs, ainsi que d'un cadre légal plus incitatif. Ces dernières années ont montré des signaux positifs allant en ce sens qu'il serait important de renforcer.